

► Gagnant-gagnant

Conjuguer innovations et intérêt pédagogique

Agronov, le pôle régional d'innovation en agriculture et agroécologie, propose aux start-up du secteur de tester leurs innovations en nouant des partenariats avec des établissements d'enseignement spécialisé. Une initiative prometteuse pour les entreprises comme pour les étudiants. Le lycée agricole de Quetigny, près de Dijon, est sur les rangs.

Agronov, pôle régional d'innovation en agroécologie, a fait le constat que l'évolution des systèmes de production et du modèle agricole ne peut se faire sans une coordination des acteurs. L'association de l'enseignement technique et professionnel agricole et des acteurs de l'innovation permet de sensibiliser les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation continue à de nouvelles possibilités, tout en permettant aux entreprises et porteurs de projets de bénéficier d'un retour d'expérience sur leur innovation. C'est en partant de ce constat qu'a été mise en place une forme de partenariat inédite qui connaît sa première concrétisation avec l'Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (Eplefpa) de Quetigny, près de Dijon. Il a été signé en septembre dernier. Liselore Martin, responsable relations adhérents au sein d'Agronov, revient sur ce qui a conduit à le mettre sur pied : « Au départ, il y a une demande des entreprises adhérentes au pôle qui ne trouvaient pas de moyens pour expérimenter leurs solutions techniques, dans les domaines agronomiques ou technologiques. Elles ont des difficultés à obtenir des retours d'expériences ou d'utilisateurs. En novembre 2019, nous avons organisé une Journée des adhérents, destinée à la coconstruction d'un programme d'actions pour 2020 et pour bien comprendre les besoins du réseau. Lors de cette journée, ce besoin d'expérimentation est fortement ressorti, en particulier, de la part des start-up. D'autre part, l'arrivée du Réseau des établissements publics de formation agricole de Bourgogne Franche-Comté (Repaféb) au sein du conseil d'administration d'Agronov nous a permis de comprendre qu'il y avait du potentiel et des actions intéressantes à mener avec les lycées agricoles et leurs exploitations ».

L'intérêt d'une diversité de productions

Agronov s'est donc lancé avec le lycée de Quetigny parce que

le pôle entretenait déjà des relations avec lui. « Il faut savoir », poursuit Liselore Martin, « que le lycée de Quetigny et celui de Vesoul (Agrocampus) sont impliqués dans une démarche Écophyto, avec l'objectif de réduire les intrants phytomacéutiques. Dans ce cadre, nous serons peut-être conduits à mettre en place des expérimentations avec le lycée de Vesoul également. L'intérêt avec Quetigny, c'est qu'il y a un atelier végétal (180 hectares) et un autre, dédié aux productions animales (troupeau allaitant de 60 mères charolaises). Nous avons, au sein d'Agronov, un groupe de travail qui se consacre à l'élevage de précision et, plus largement, aux nouvelles solutions en élevage. En proposant deux types de productions, le lycée de Quetigny nous a semblé le plus adapté pour entreprendre cette démarche partenariale ». Agronov a lancé une offre d'expérimentation-test (voir encadré) auprès de ses adhérents qui a recueilli trois réponses positives. Les expérimentations proposées pourraient démarrer au printemps. Les trois entreprises intéressées œuvrent sur le secteur des biosolutions : Inoculum Plus (production et commercialisation de biostimulants à base de micro-organismes bénéfiques des plantes, ou mycorhizes), Algaeenergy (bio-fertilisant à base de micro-algues) et Up'Ness (solutions de régénération des sols). Le rôle d'Agronov est aussi d'accélérer les innovations sur le terrain et d'apporter des solutions aux agriculteurs. Dans ce cadre, les fermes d'exploitation des lycées sont, d'abord et avant tout des exploitations agricoles qui doivent dégager du revenu. Par le biais de ces partenariats, Agronov ouvre des perspectives en termes de diversification pour ces fermes.

Tout reste à inventer

« Le but », précise Liselore Martin, « c'est aussi d'être sur des expérimentations qui ne soient pas trop coûteuses à mener pour l'exploitation du lycée ». Sur un tel partenariat, tout le monde part d'une page blanche. Tout est à inventer et Agronov joue



Le pôle régional dédié à l'innovation et l'agroécologie veut être un facilitateur pour les entreprises qui souhaitent tester leurs solutions, et pour l'enseignement agricole qui peut trouver de l'intérêt pédagogique dans ces expérimentations.

le rôle d'intermédiaire entre les deux parties. « Nous sommes là, notamment, pour rappeler aux start-up la nécessité d'anticiper pour que leurs expérimentations se passent au mieux et s'intègrent dans la marche normale d'une exploitation de lycée agricole ». Il faut aussi que tout cela cadre

avec les impératifs d'une année scolaire. Mais, en contrepartie, les élèves qui pourront participer à ce type d'action bénéficieront d'un contexte de travail innovant et sans doute très enrichissant, qui comptera dans leur future vie d'agriculteurs.

BERTY ROBERT

Un protocole expérimental précis et défini

La fiche de renseignements qu'une entreprise doit compléter pour porter sa candidature à une expérimentation clarifie les attentes, les objectifs, précise ce que peut amener l'entreprise, si son expérimentation peut constituer un véritable projet pédagogique pour le lycée, s'il existe des notions de confidentialité. Elle précise aussi les caractéristiques techniques nécessaires à l'expérimentation, les cultures ou les animaux sur lesquels elle peut être menée, la période de l'année sur laquelle elle doit se dérouler, les matériels éventuellement nécessaires. Elle fixe enfin une proposition du protocole expérimental. Le partenaire d'expérimentation doit faire une proposition chiffrée pour la prestation et toute analyse supplémentaire engendrant un coût pour l'exploitation est à la charge de l'entreprise cliente.

► En bref

Social Exonération et remise partielle de cotisations pour les employeurs de la filière viticole

La MSA se mobilise pour accompagner les employeurs de la filière viticole dont l'activité a été perturbée par la crise de la Covid-19. Ainsi, elle met en place un dispositif spécifique d'exonération et de remise de cotisations patronales.

Cette exonération pourra être à hauteur de :

- 100 % pour les entreprises qui ont une baisse de leur chiffre d'affaires en 2020 d'au moins 60 % par rapport à l'année précédente ;
- 50 % pour les entreprises qui ont constaté une baisse de leur chiffre d'affaires en 2020 d'au moins 40 % par rapport à l'année précédente ;
- 25 % pour les entreprises qui ont constaté une baisse de leur chiffre d'affaires en 2020 d'au moins 20 % par rapport à l'année précédente.

Les conditions à remplir pour bénéficier de cette exonération ainsi que ses modalités déclaratives seront précisées ultérieurement. Les employeurs ayant subi une baisse d'activité en 2020, mais qui ne pourront pas bénéficier du dispositif spécifique d'exonération, auront la possibilité de solliciter leur caisse de MSA pour bénéficier d'une remise partielle de leurs cotisations. Toutes les informations sur le dispositif : bourgogne.msa.fr/lfy/web/msa-de-bourgogne/employeur/exoneration-remise-partielle-filiere-viticole



Grand Jeu Concours

Tentez de gagner l'un des lots mis en jeu !

Vous avez jusqu'au 28 février pour noter le numéro inscrit sur votre carte 2021.

Venez vite découvrir votre nouveau site internet
www.carte-campagne.fr

Conditions et règlement du jeu concours sur www.carte-campagne.fr

Carte CAMPAGNE Q
Des services à tout bout de champs !

